

Les petites villes de Bourgogne

Pierre BOURGEON Robert CHAPUIS

1994 - Revue de Géographie de Liège

Summary : After the presentation of Burgundy's urban organization, the problem of little town definition is tackled, then the analysis of industrial and tertiary sectors shows that the structures and the functions of little towns are very different.

Mots-clés : géographie urbaine, petite ville, emploi

KEY-WORDS : urban geography, rule town, employment

1. INTRODUCTION

A travers le cas bourguignon, on se posera la question de savoir si le concept de petite ville a un sens, c'est-à-dire si la petite ville constitue un type dont on pourrait faire un portrait-robot reconnaissable.

Après avoir présenté rapidement l'organisation urbaine de la Bourgogne, on discutera d'abord des critères de définition de la petite ville, ensuite, à partir de l'analyse de l'emploi industriel, puis de l'emploi et des équipements tertiaires, on tentera de répondre à la question posée.

Cette étude s'appuie essentiellement sur le Mémoire de Maîtrise de P. Bourgeon [2] concernant les petites villes de Bourgogne, sur une étude de Audimark Consultants portant sur la mise au point d'une typologie des bourgs-centres de la région [1], ainsi que sur un travail de B. Schmitt [5] visant à découper l'espace bourguignon en fonction des déplacements domicile-travail.

2. LA BOURGOGNE, RÉGION DE PETITES VILLES

2.1. Une région peu et inégalement urbanisée

La Bourgogne est une région peu urbanisée. La population citadine ne représente que 57% de la population totale, contre 74% en France. La région ne vient qu'au 16ème rang en France pour son taux d'urbanisation.

Le réseau urbain est, par ailleurs, inégalement réparti. Sur l'axe fortement métropolisé du Val de Saône (de Dijon à Mâcon) vivent 460.000 citadins, sans compter 140.000 périurbains, soit au total 37% de la population bourguignonne. Trois autres axes urbanisés, plus légers, abritent globalement une population à peu près équivalente : en y incluant les périurbains, l'axe de l'Yonne accueille 250.000 personnes, celui du val de Loire 200.000 et celui du sillon Dheune-Bourbince à peu près autant, soit 40% de la population bourguignonne. C'est dire que plus des trois

quarts des Bourguignons vivent le long de ces quatre axes qui, tous, se situent en périphérie de la région. Dans ces conditions, on se doute que le cœur de la Bourgogne est plus ou moins « vide », puisque les densités de population y tombent à moins de 25 habitants/km² et même, sur le quart de la surface, à moins de 15.

2.2. Une hiérarchie urbaine irrégulière

La hiérarchie urbaine est également irrégulière. La région ne compte qu'une seule agglomération importante, Dijon classée au 25^{ème} rang en France et dont la masse (225.000 habitants) est relativement faible par rapport à celle de l'ensemble de la population bourguignonne (14% seulement). Par contre, la Bourgogne est assez bien pourvue en agglomérations moyennes : huit se tiennent entre 20.000 et 80.000 habitants.

Si nous considérons provisoirement les petites villes comme celles qui comptent de 2.000 à 20.000 habitants, on constate qu'elles sont soixante en Bourgogne et qu'elles concernent le tiers des citoyens. De ce point de vue, la région est une de celles qui sont les mieux pourvues en France.

Ce cadre général étant mis en place, on peut se poser une première question, celle de savoir ce qu'est une petite ville.

3. À LA RECHERCHE D'UNE DÉFINITION

Le critère de définition de la petite ville le plus généralement admis en France est démographique.

3.1. Le traditionnel critère démographique

Dans cette optique, E. Laborie retient un seuil inférieur de 5.000 habitants et un seuil supérieur de 20.000 [4]. C'est également la limite retenue par B. Kayser et E. Laborie dans une étude sur « Les petites villes dans le mouvement d'urbanisation » [3]. P. Dubosq, travaillant sur les bourgs ruraux et les petites villes retient comme limite supérieure 7.500 habitants. Si la limite supérieure généralement admise est bien 20.000 habitants, par contre la limite inférieure oscille entre 2 et 5.000 habitants. Les villes situées entre ces derniers seuils sont considérées selon les auteurs comme des petites villes ou des bourgs.

Cependant, chacun est bien conscient que ce critère de taille est insuffisant puisque certains bourgs de moins de 2.000 habitants remplissent le rôle de véritables villes dans leur milieu rural, alors que certaines communes de plus de 20.000 habitants (villes industrielles, communes proches de grandes agglomérations par exemple) ne remplissent qu'un rôle tout à fait local. C'est que, en effet, la densité et le niveau hiérarchique des commerces et services d'un pôle ne correspondent pas nécessairement à sa population. Ne correspond pas toujours non plus à la population, l'attraction exercée en tant que pôle d'emploi par une agglomération.

3.2. Les critères retenus

Pour pallier ces inconvénients, on a donc retenu trois critères : la taille de l'agglomération, son niveau d'équipement en commerces et services et son importance en tant que pôle d'emploi. Des seuils minimum ont été fixés pour chacun de ces critères et il a suffi qu'une commune dépasse l'un de ces seuils pour qu'elle soit considérée comme ville. Toutes les communes de Bourgogne ont été au départ prises en compte, même celles qui font partie d'une agglomération, et les seuils retenus sont volontairement bas. L'idée est, en effet, de réaliser une typologie qui prenne en compte un large éventail de communes, quitte à rejeter ensuite dans la catégorie des bourgs les moins bien placées.

En ce qui concerne la taille de l'agglomération, le seuil supérieur de 20.000 habitants a été retenu, à une exception près toutefois, celle d'Autun, dont le rôle de sous-préfecture, l'aire d'influence commerciale et le rôle de pôle d'emploi font plutôt une ville moyenne. Après étude des conditions locales, le seuil inférieur a été fixé à 3.500 habitants de façon à éliminer certaines communes urbaines ou périurbaines sans autonomie véritable.

Pour ce qui est de l'équipement, l'INSEE a calculé un indice d'équipement pour chaque commune, à partir d'une sélection de 15 types de commerces et de 13 types de services discriminants. Des notes dégressives ont été attribuées : par exemple, note 1 pour 1 équipement, note 3 pour 5 équipements. Dans cette étude, seules les communes dont la note d'équipement est supérieure à 20 et égale ou inférieure à 65 ont été retenues.

En ce qui concerne les pôles d'emploi, une étude de B. Schmitt sur les migrations quotidiennes en Bourgogne, définit trois types de bassins d'emplois, ayant chacun à leur tête un pôle d'emploi : les « bassins principaux », les « bassins secondaires dépendants » et les « bassins secondaires indépendants » ou « ruraux ». Les pôles d'emploi des bassins principaux n'ont pas été retenus puisqu'ils correspondent à Dijon ou à des villes moyennes. Les pôles de bassins secondaires dépendants (10% au moins des actifs vont travailler dans le bassin principal auquel ils sont rattachés) ont tous été pris en compte. Il en est de même pour les pôles des bassins secondaires indépendants (ruraux), bassins qui, comme leur nom l'indique, sont situés hors de l'attraction des pôles principaux.

3.3. Les villes retenues

Finalement, ont fait l'objet de l'étude :

- 14 pôles de bassins secondaires dépendants, dont la taille (4.850 habitants contre 43.800) et la note d'équipement (45 contre 69) sont nettement inférieures à celles des villes moyennes ou grandes.

- 31 pôles de bassins secondaires indépendants, dont la population moyenne est semblable à celle des précédents, mais dont la note d'équipement est un peu supérieure (49), puisqu'ils subissent moins l'influence des pôles principaux.

Les communes non-pôles, mais qui dépassent la note d'équipement de 20 ou dont la population est supérieure à 3.500 habitants, ont donc également été intégrées dans l'étude. Pour mieux saisir le rôle de leur position par rapport aux pôles, on les a classées de la façon suivante :

- 37 communes, proches des pôles principaux, ont été considérées comme situées en « zone centrale » de bassins principaux; elles sont plus peuplées que les pôles des bassins secondaires (5.400 habitants en moyenne), mais leur note d'équipement est faible (26), du fait de la concurrence du grand pôle.

- 23 communes, éloignées des pôles principaux mais faisant tout de même partie de leur bassin d'emploi, sont considérées comme étant en « zone périphérique » de bassins principaux; bien que plus petites que les précédentes (1.650 habitants), elles sont un peu mieux équipées (note d'équipement : 29), parce que moins exposées à la concurrence des pôles principaux.

- 16 communes, relativement éloignées des pôles de bassins secondaires indépendants, sont considérées comme étant en « zone périphérique » (mais en faisant tout de même partie de ces bassins); par leur faible taille (1.700 habitants en moyenne) et leur basse note d'équipement (26) elles sont tout à fait comparables aux communes situées en zone périphérique des bassins principaux.

Au total, ce sont donc 121 petites villes qui ont été étudiées, représentant une population finalement supérieure à celle des dix pôles de grands bassins (484.000 habitants, contre 438.000) et qui équivaut à 30% de la population régionale.

Nous pouvons donc maintenant aborder la deuxième question : le concept de petite ville a-t-il un sens ? Peut-on dresser, pour la Bourgogne au moins, un portrait-robot des petites villes à travers l'analyse d'une part des emplois industriels qu'elles offrent, d'autre part des emplois et des équipements dont elles disposent ?

4. LES EMPLOIS INDUSTRIELS

4.1. Des villes plus industrialisées, en moyenne, que les grandes

En Bourgogne, les villes grandes et moyennes (que nous appellerons par commodité grandes villes ou grands pôles) occupent environ le quart des actifs dans l'industrie (24%). alors que les petites en emploient plus du tiers (37%). Au total, ces

dernières disposent de plus d'emplois industriels (74.000 que les premières (56.000). Le poids relativement élevé du secteur industriel est donc bien une des caractéristiques globales des petites villes.

En effet, celles-ci offrent généralement aux entreprises des salaires moins élevés (encore que la différence se réduise rapidement), un contexte social plus calme et parfois une longue tradition industrielle, comme c'est le cas à Imphy, Gueugnon et Montbard (tradition métallurgique). Par ailleurs, certaines ont consenti de sérieux efforts pour attirer les entreprises en proposant de faibles taxes professionnelles ou en équipant des zones d'activités à bas prix.

Enfin, certaines petites villes ont bénéficié de la proximité des agglomérations plus importantes. Plus des trois quarts des entreprises de plus de 150 salariés sont situées à proximité des grands pôles (41% sont en zone centrale de leur bassin d'emploi) ou dans une zone un peu plus éloignée, mais encore dans l'orbite des grands pôles (36% en zone périphérique de ceux-ci). Par exemple Saint-Marcel, vers Chalon-sur-Saône, a vu s'installer un établissement de Framatome et un autre de William Saurin, soit environ 4.000 emplois pour une commune de 4.000 habitants. Moins du quart de ces entreprises sont donc localisées hors de la zone d'emploi d'un grand centre, c'est-à-dire dans les bassins secondaires ou dans les bassins ruraux. Ces derniers abritent plutôt, il est vrai, des petites entreprises et, quoi qu'il en soit, une main d'œuvre beaucoup moins nombreuse.

Enfin, autre originalité, les industries des petites villes ont mieux résisté à la crise que celles des plus grandes. Entre 1975 et 1990, elles ont perdu 16% de leurs effectifs industriels, quand les villes plus importantes en supprimaient 28%. L'industrie agro-alimentaire a même vu ses effectifs augmenter de 3%. Le tissu de PME des petites villes a finalement mieux résisté que celui des grandes entreprises des villes de plus grande taille qui ont massivement « dégraissé » leurs effectifs pour réaliser des gains de productivité.

4.2. Mais beaucoup de diversité

Si le poids global de l'industrie varie peu d'un type de ville à l'autre (entre 33 et 38% des actifs), par contre la structure par grande branche peut changer assez fortement, si l'on excepte du moins les IAA, dont le poids est assez semblable d'un type à l'autre.

Le bâtiment et les travaux publics qui occupent le quart des actifs dans les petites villes des grands bassins (qu'elles soient proches ou éloignées des grands pôles) et même le tiers dans les bassins ruraux non-pôles, n'en emploient que 15% dans les pôles de bassins secondaires ou ruraux. Tout se passe, en somme, comme si ce secteur fuyait les pôles, qu'ils soient petits ou grands, pour les périphéries. En sens contraire, les autres types d'industries se localisent évidemment plutôt dans les pôles où ils occupent les deux tiers ou plus des actifs industriels. L'évolution des quinze

dernières années est assez semblable d'un type de ville à l'autre, à l'exception toutefois des pôles de bassins ruraux où la régression des emplois est deux fois supérieure à la moyenne, du fait notamment de la forte contraction des effectifs du bâtiment et des travaux publics.

Certaines petites villes sont massivement mono-industrielles. A Selongey, où SEB fabrique ses cocottes-minute, cette entreprise emploie à elle seule 90% des effectifs industriels. C'est le cas, à Blanzey, pour Michelin (88%), à Gueugnon, pour Ugine (81%), à Château-Chinon pour DIM et à Bourbon-Lancy pour IVECO (76% dans les deux cas). Avec les ateliers de sous-traitance, les entreprises de transport et les autres services liés à l'industrie, ces entreprises dominent sans partage l'emploi local, ce qui n'est évidemment pas sans danger en cas de crise. Parfois c'est tout un secteur, et pas seulement une entreprise, qui domine le marché de l'emploi avec les mêmes risques ou presque. A Montbard deux entreprises sidérurgiques (Valinox, Valti) dominent le marché local de l'emploi, à Digoin ce sont des fabriques de céramique, à Cuiseaux c'est l'agro-alimentaire, etc.

Cette variété de détail, au-delà de quelques tendances globales, se retrouve dans le secteur tertiaire.

5. LES EMPLOIS ET LES ÉQUIPEMENTS TERTIAIRES

5.1. Des petites villes moins tertiarisées que les grandes

Comme on peut s'y attendre, dans les petites villes le secteur tertiaire pèse relativement moins que dans les grandes. Il emploie 60% des actifs dans les premières, contre 76% dans les secondes. Cependant, depuis 1975, un certain rattrapage s'est réalisé au profit des petites villes. La part du tertiaire est passée dans les petites villes de 47 à 60% et les emplois ont augmenté dans le même temps de 34%, alors qu'ils ne s'accroissaient que de 21% dans les autres pôles urbains.

Le rattrapage a été particulièrement remarquable dans les services marchands (+62% contre +25% dans les grands pôles) qui, désormais occupent une place équivalente à celle des services non-marchands (plus du quart de l'emploi chacun). Ces services ont désormais dans les petites villes un poids relatif supérieur à celui des agglomérations plus importantes (27% contre 25%). Ces services marchands ont longtemps été sous-représentés dans les petites villes, en particulier la banque et l'assurance. La multiplication des agences, nécessaire pour couvrir au mieux le territoire, explique en partie la hausse du nombre des emplois dans ces services marchands, même si l'on assiste depuis quelques années à un certain repli.

Par contre, le déficit reste relativement élevé pour les services non-marchands, encore dominés par les grands centres (32% des emplois contre 28% dans les petites villes). Ce retard s'explique par le ralentissement des implantations de services publics dans les petites villes pour des raisons de coût et de rentabilité. Par exemple

le plan de réorganisation des services sanitaires prévoit des suppressions d'hôpitaux dans des petites villes comme Châtillon-sur-Seine. De la même façon, le secteur commercial reste relativement mieux représenté dans les plus grands centres (24% des actifs contre 17%). En effet, certains services de niveau supérieur manquent dans les petites villes et l'attraction des hypermarchés et des commerces spécialisés des grandes villes fait souffrir le commerce local.

Mais, ici encore, ni la situation actuelle, ni l'évolution récente ne sont homogènes dans les petites villes.

5.2. Mais de fortes disparités entre petites villes

La note d'équipement des petites villes (voir plus haut la signification de cette note) se situe en moyenne à 35 (contre 70 dans les grands pôles), mais elle oscille entre 20 et 65, c'est-à-dire, dans ce dernier cas, pas très loin de la moyenne des grandes villes; une vingtaine atteignent ou dépassent le seuil des 50.

Ce sont les pôles de bassins ruraux qui sont les mieux équipés, avec une note moyenne de 49: Châtillon-sur-Seine, Avallon, Digoin sont bien représentatives de ce type. En dehors de l'attraction des grandes villes, elles disposent d'équipements de bon niveau qui sont utilisés par les ruraux voisins : elles attirent en moyenne 6.000 personnes.

Les pôles de bassins secondaires sont également bien équipés, mais avec une note moyenne d'équipement légèrement inférieure aux précédents (45) et une attraction un peu plus faible (5.000 personnes environ).

Les villes situées dans un bassin principal, c'est-à-dire à proximité d'un grand pôle, sont nettement moins bien équipées puisque leur note d'équipement tombe à 27. Les villes situées en zone périphérique sont un peu mieux équipées que celles qui se localisent en zone centrale (29 contre 26). Dans cette zone centrale cependant, les disparités sont fortes car certaines villes bénéficient de l'installation de grandes surfaces commerciales et d'autres, ou parfois les mêmes, disposent d'une population communale relativement importante, particulièrement dans la banlieue de Dijon, où huit communes dépassent 5.000 habitants. A l'opposé, d'autres ne disposent pas de grandes surfaces et n'ont qu'une population modeste.

On constate donc que le niveau des équipements est évidemment lié à la taille de la commune mais que la distance aux grands pôles joue également un rôle essentiel. Par exemple Chenôve (17.700 habitants), dans la banlieue dijonnaise, a la même note d'équipement que Seurre (2.700) petit pôle secondaire plus éloigné. On remarque également que si les villes de zones centrales des grands bassins (en simplifiant les villes de banlieue) sont attractives grâce à leurs commerces (essentiellement des grandes surfaces), elles sont beaucoup moins attractives par leurs services, du fait de la concurrence directe du grand pôle voisin. A l'inverse, les

viles de zone périphérique de ces mêmes bassins sont plus attractives par leurs services que par leurs commerces. Ailleurs, la population est à peu près autant attirée par les services que par les commerces.

6. DES TYPES URBAINS FINALEMENT DIFFÉRENCIÉS

En conjuguant actifs secondaires et tertiaires ainsi que, mais dans une moindre mesure, actifs agricoles, on peut tenter de voir si chacun des types de villes précédemment retenus a effectivement un profil particulier.

On constate que les petites villes des zones centrales des grands bassins sont ou très tertiaires ou très industrielles, l'agriculture étant marginale. Celles des zones périphériques de ces mêmes bassins sont tout aussi tertiaires, mais moins industrielles, la différence allant à l'agriculture, secteur dans lequel près de 10% des actifs travaillent. Les villes des bassins secondaires sont les plus industrialisées ; leurs secteurs tertiaire et agricole sont donc plus modestes que dans le type précédent.

Les pôles des bassins ruraux ont un profil voisin du précédent, mais leur éloignement des grandes villes contribue au renforcement du secteur tertiaire; curieusement, les actifs agricoles tiennent peu de place. Par contre, les petites villes non-pôles de ces mêmes bassins ruraux sont les plus agricoles de toutes; leur secteur tertiaire est modeste et le secteur industriel moyen.

7. CONCLUSION

Le concept de petite ville reste donc relativement flou. Certaines de ces petites villes tendent à se rapprocher, mais à leur niveau, des villes plus importantes par une forte tertiarisation. Ce sont généralement celles qui sont le plus à l'écart de l'influence des grandes villes; elles profitent des angles morts entre zones d'attraction des pôles principaux pour se faire ou se garder une place au soleil.

D'autres petites villes, souvent marquées par une longue tradition industrielle, ou bénéficiant des déconcentrations des grandes villes voisines, fournissent un fort contingent d'emplois industriels. On les trouve donc à la fois dans les banlieues des grands centres et dans des pôles de bassins secondaires.

D'autres encore, comme les petites villes non-pôles des bassins secondaires, et qui ne disposent donc que d'un nombre de services réduit, laissent une assez large place (au moins relativement) à l'agriculture. Un certain nombre de ces dernières méritent à peine le nom de ville et seraient peut-être à classer au niveau inférieur, celui des bourgs.

D'autres petites villes, enfin, se situent dans les intervalles, en position moyenne, sans vraie spécialisation.

RÉFÉRENCES

- 1 AUDIMARK CONSULTANTS, 1990, Typologie des bourgs centres de la région Bourgogne, Rueil-Malmaison, (ronéo).
- 2 BOURGEON, P., 1994, Les petites villes de Bourgogne, définition, dynamisme et perspectives, Mémoire de Maîtrise, (ronéo).
- 3 KAYSER, B., 1979, Petites villes et pays dans l'aménagement du territoire, CNRS, Paris.
- 4 LABORIE, E., 1979, Les petites villes, CNRS. Paris.
- 5 SCHMITT. B., 1992, Un découpage de l'espace en aires de déplacement domicile-travail, INRA-ESR, Dijon. (ronéo).